Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260203-20260203012-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 février à 19h, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GICQUEL, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 26 janvier 2026

Présents (19) : M. GICQUEL, Mme MAINGUY, M. LE TRIONNAIRE, Mme THIBAULT-CHABANIER, M. VICAUD, Mme LE BLEVENEC, M. DAVID, Mme DINHAM, M. JEGOUSSE, M. BALLIER, Mme PESTY, M. LE MEYEC, Mme LE BOURSICAUD-GRANDIN, M. SIG, M. TOUSSAINT, Mme MALINGE, M. GUIDOUX, Mme VOGT, Mme LE CLAINCHE.
Absents excusés (7) : M. BAGES (pouvoir à M. BALLIER), M. MIGNOT (pouvoir à M. SIG), Mme PERRIER (pouvoir à M. GICQUEL), M. DE GOVE (pouvoir à Mme THIBAULT), Mme HERVOCHON (pouvoir à M. DAVID), Mme DE CHARETTE (pouvoir à M. LE TRIONNAIRE), Mme SARGENT (pouvoir à Mme MAINGUY).
Absents excusés (3) : M. CAUDAL, M. TEXIER, Mme KERHERVE.
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : M. SIG

2026/012 Acquisition foncière – Parcelle AK 117 – Avenue de Largoët

Dans le cadre de l'aménagement de l'avenue de Largoët, et afin d'harmoniser les travaux, il a été proposé aux six propriétaires en indivision de la parcelle AK 117 d'acquérir une partie de celle-ci.

Un plan de division a été établi par le Cabinet Nicolas et Associés. Il a été convenu entre les propriétaires que :

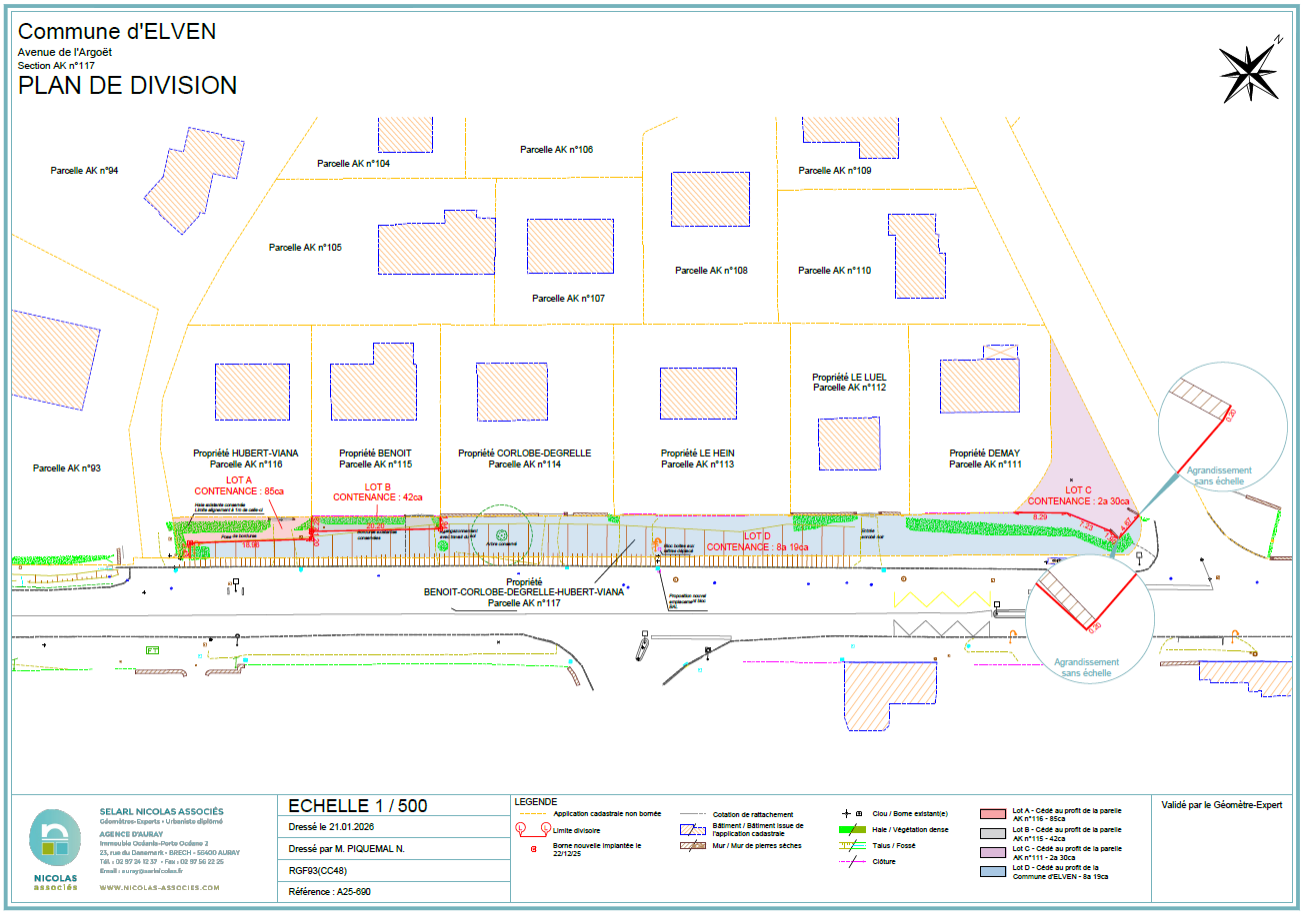
- Le lot A, d'une contenance de 85m², serait attribué au propriétaire de la parcelle AK 116 ;
- Le lot B, d'une contenance de 42m², serait attribué au propriétaire de la parcelle AK 115 ;
- Le lot C, d'une contenance de 230m², serait attribué au propriétaire de la parcelle AK 111 ;
- Le lot D, d'une contenance de 819m², serait cédé à titre gratuit à la commune d'Elven.

Il est également convenu avec les six propriétaires que les frais de notaire et de géomètre seront pris en charge par la commune.

Signé par : NICOLAS SIG
Date : 06/02/2026
Qualité : Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260203-20260203012-DE

Plan de Division – Parcelle AK 117 :



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la rétrocession, à titre gratuit, par les six propriétaires de la parcelle AK 117 d'une partie de celle-ci pour une surface de 819m² ;
- **DE DIRE** que les frais de géomètre seront pris en charge par la commune ;
- **DE DIRE** que les frais de notaire seront pris en charge par la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour : 26 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 4 février 2026

Le Maire
Gérard GICQUEL

Le secrétaire de séance
Nicolas SIG

Signé par : GERARD GICQUEL
Date : 04/02/2026
Qualité : MAIRE